



Inscriptions : **uniquement en ligne**, en flashant ce QR Code,

ou en cliquant sur ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-cyclisme-de-haute-savoie/evenements/grimpee-de-la-ramaz-2025>

21ème Grimpée de la Ramaz - 2025

Règlement

1° Le Comité Départemental FFC de Haute-Savoie organise la 20ème Grimpée de la Ramaz le **dimanche 29 juin 2025**, sous l'égide des règlements de la FFC, Fédération Française de Cyclisme. Cette épreuve comptera pour le Trophée des Grimpées du Comité Départemental FFC de Haute-Savoie 2024.

2° L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés âgés d'au moins 15 ans dans l'année civile, avec autorisation parentale pour les mineurs non licenciés, dans la limite du nombre maximum de 200 participants. Les participants **non licenciés** devront obligatoirement fournir le jour de l'épreuve un **certificat médical** (copie qui sera conservée par le Comité Départemental FFC 74) établi moins d'un an avant la date de l'épreuve, autorisant la pratique du sport cycliste en compétition. Le port du casque à coque rigide est obligatoire tout au long de l'épreuve et lors des éventuels échauffements ou reconnaissances du parcours. **Chaque participant doit obligatoirement être assuré en responsabilité individuelle accident.**

3° Le départ aura lieu groupé, à 12H30 pour tous les coureurs, Rue des Écoles à Mieussy (630 m.) et empruntera la D308 jusqu'au Col de la Ramaz soit 14,25 km. L'arrivée aura lieu au parking du Col de la Ramaz (1 619 m.). Dénivelé : 989 m.

Retrait des dossards ou plaques de cadre au départ dès 10H30. **ATTENTION** : épingles non fournies.

Ouverture des inscriptions en ligne : lundi 29 mai 2025 à 08h00.

Fermeture des inscriptions en ligne : samedi 28 juin 2025 à 20h00.

Possibilité de s'inscrire sur place, avec un supplément de 5 €.

Heure limite des inscriptions sur place : dimanche 29 juin 2025 à 11H30.

La remise des prix aura lieu à 14h00 au Col de la Ramaz.

Les licences des coureurs (une pièce d'identité pour les non-licenciés) seront conservées par le Comité Départemental FFC 74 pendant l'épreuve ; elles leur seront restituées au moment où les coureurs rendront leur dossard ou plaque.

4° **Sécurité** : des signaleurs seront présents à tous les points sensibles, mais la circulation des voitures sera autorisée sur tout le parcours ; en conséquence, **chaque participant devra respecter le code de la route**, toujours rouler sur la partie droite de la chaussée, faire preuve de prudence à l'approche de chaque carrefour et respecter les automobilistes. Il sera le seul responsable des accidents dans lesquels il serait impliqué, qu'il en soit l'auteur ou la victime.

5° Cette épreuve se veut avant tout un moment de convivialité, et le fair play est attendu de la part de tous les concurrents. Tout concurrent ne respectant pas les instructions ci-dessus (gêne d'un concurrent, aide à un concurrent, virage coupé, banane ou rond-point pris par la gauche, ou toute imprudence caractérisée), ainsi que toute incivilité à l'égard des organisateurs, des commissaires, des automobilistes ou autres usagers de la voie publique sera systématiquement disqualifié et interdit de participation pour l'année suivante.

6° L'épreuve se déroule pour sa majeure partie en pleine nature. Chacun devra respecter la nature et la tranquillité des lieux. **Il est notamment strictement interdit de jeter des déchets sur la voie publique ou dans la nature**, et tout concurrent ne respectant pas cette règle sera systématiquement disqualifié et interdit de participation pour l'année suivante.

7° Le prix de l'inscription est fixé à 12 euros pour les licenciés FFC, et à 15 euros pour tous les autres participants (pour tous les participants : **+ 5 euros si inscription sur place**). L'engagement est ferme et définitif, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

8° Les trois premiers de chacune des catégories suivantes seront récompensés :

- | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| - A : hommes de 19 à 29 ans | - B : hommes de 30 à 39 ans | - C : hommes de 40 à 49 ans | - D : hommes de 50 à 59 ans |
| - E : hommes de 60 ans et plus | - F : femmes jusqu'à 35 ans | - G : femmes 36 ans et plus | - H : cadets (15 et 16 ans) |
| - J : hommes juniors (17 et 18 ans) | - K : femmes cadettes (15 et 16 ans) | - L : femmes juniors (17 et 18 ans) | |

Le retour depuis l'arrivée s'effectuera à vélo dans le plus strict respect du Code de la Route et des règles de prudence qui s'imposent dans une descente de col, en restant bien sur le côté droit de la chaussée.

9° Les participants (ou leur représentant légal pour les mineurs) autorisent expressément le Comité Départemental FFC 74 à publier les photos, les vidéos et les résultats de l'épreuve sur son site internet, dans la presse locale, ainsi que sur les différents sites internet spécialisés.

10° **En s'inscrivant les participants s'engagent à respecter le présent règlement.** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un coureur ou un groupe qui ne respecterait pas le présent règlement. L'engagement à l'épreuve implique l'acceptation totale du règlement.